

**L' Edito
du Maire...**

Chers habitants, chères habitantes d'Emagny,

Le mois d'avril est traditionnellement celui du vote du budget pour notre collectivité. L'année 2023 s'est soldée par un maintien de notre résultat excédentaire conforme aux prévisions.

Cependant, le budget 2024 nous invite à une certaine prudence, et nous avons pris en compte les contraintes financières que subit notre commune avec une hausse des dépenses supérieure à l'évolution des recettes, marquant une légère contraction de la capacité d'investissement de la commune (CAF).

Dans le contexte de pression fiscale pesant sur les ménages et les entreprises, nous avons fait le choix une fois encore de ne pas augmenter le taux des taxes, seule recette décidée par la collectivité, en limitant la hausse à l'évolution des bases foncières proposées par l'administration fiscale et reflétant le taux d'inflation constatée au 31 décembre de l'année précédente.

Le budget investissement présente la totalité des investissements envisageables pour l'exercice en cours, mais il convient de préciser que leur réalisation dépendra du montant des subventions qui pourront être allouées, notamment par l'État. Au vu d'une année « blanche » concernant les attributions de subventions de l'État en 2023 alors que des demandes avaient été déposées et les dossiers réputés conformes et complets, la plus grande vigilance s'impose si on veut conserver à la fois une capacité d'investissement suffisante pour les travaux importants qui s'imposeront en 2025 (réfection de la rue de Moncley en même temps que les réseaux d'eau et d'assainissement qui seront remplacés par le SIEVO), tout en veillant à ne pas dégrader le fonds de roulement suffisant pour assurer la bonne gestion des missions et des fonds de la commune.

Parmi les investissements prévus cette année, le volet sécurisation de notre réseau routier et piétonnier sera poursuivi avec l'aménagement récent de « l'arrêt minute » facilitant l'accès au bureau de tabac-presse, la création prochaine d'un ralentisseur à hauteur de la place des Tilleuls, secteur qui a encore vu passer ces derniers mois des milliers de véhicules à plus de 80 km/h avec un record à 125 km/h en début d'après-midi. Nous solliciterons encore la gendarmerie pour lutter également contre le bruit de certains véhicules dont le niveau sonore n'est pas acceptable.

Certains bâtiments communaux, bien exposés, commenceront cette année à se couvrir de panneaux photovoltaïques dont la production sera revendue à EDF et les équipements de sécurité pour les usagers du stade Jules Gautherot seront renouvelés. C'est également cette année que débiteront les travaux de réfection et d'aménagement de la rue de Moncley avec l'installation par le SIEVO des réseaux séparatifs, avant la réfection totale qui permettra une circulation piétonne et un couloir vélo qui augmentera la capacité des modes doux pour les déplacements.

Dans un contexte national qui n'est pas marqué par la sérénité et l'optimisme, et un contexte international qui se dégrade de jour en jour, il est important de se mobiliser pour que nos villages et le monde rural en général puissent contribuer à conforter un cadre de vie agréable qui préserve des relations cordiales entre tous en développant la solidarité envers les personnes les plus fragiles et souvent isolées et loin de leur famille.

Je souhaite à chacun un printemps radieux en profitant de tous les événements festifs et amicaux qui se présentent !

05	Mai	Fête du village
08	Mai	Commémoration de la Victoire 1945 (Pin puis Emagny)
09	Juin	Elections parlementaires européennes
16	Juin	Vide Grenier au parc Beaurivage
22	Juin	Goûter des anciens
13	Juillet	Fête Nationale avec feux d'artifice à Pin
21	Juillet	Théâtre de rue près de l'ancienne gare
31	Août	Apéro-concert au parc Beaurivage
1 ^{er}	Septembre	Fête de fin d'été au parc Beaurivage
31	Octobre	Halloween



30 Mars – Chasse aux œufs :

La mairie d'Émagny a accueilli pour la seconde année au parc Beurivage près de 80 enfants des écoles de Pin et d'Émagny, accompagnés de leurs parents et grands-parents, pour une chasse aux œufs « nouvelle version ». En effet, cette année, les enfants présents avaient la même chance de récupérer leur précieux « butin chocolaté » ! La chasse commençait par une recherche d'œufs en plastique de couleurs différentes, disséminés dans le parc qui leur permettait, une fois rapportée d'accéder à leur ballotin après s'être prêté à un petit jeu de devinettes et de charades adaptées à leur âge. Une certaine condescendance a été observée envers les tous petits en poussette... Ce fût un moment bon enfant dans une ambiance conviviale, le tout animé par l'équipe municipale au taquet !



08 Mai – Commémoration de la Victoire 1945 :



La Cérémonie du 8 Mai, aura lieu comme auparavant, présidées par les maires de Pin et d'Émagny, en présence du public, avec le concours de l'Harmonie d'Émagny-Pin, d'une délégation de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, des pompiers d'Émagny et de Pin et des enfants de l'école de Pin – Émagny.

Les cérémonies débuteront à 10 h 45 au monument aux morts de Pin, puis à 11 h 15, au monument aux morts d'Émagny. Un vin d'honneur sera servi à l'issue cet hommage.

09 juin – Elections parlementaires européennes :

Les bureaux de votes se tiendront le Dimanche 9 Juin de 8h à 18h à l'ancienne Ecole Communale d'Émagny dont l'accès se fera via le portail attenant à la mairie, derrière le lavoir.

À ce titre nous appelons aux principes démocratiques de nos concitoyens pour participer activement à ces élections en venant tenir les bureaux à nos côtés le long des 4 créneaux jalonnant cette journée.

Merci aux volontaires de se faire connaître en mairie avant le 31 Mai !

N'oubliez pas d'apporter votre carte d'électeur !

16 juin - Vide Grenier :

Le vide grenier d'Émagny revient pour une nouvelle édition ! Un moment festif, organisé de mains de maîtres par l'association Flor'anim, en partenariat avec la mairie, où l'on vous attend toujours aussi nombreuses et nombreux !

Attention plusieurs nouveautés cette année ! Tout d'abord, le vide grenier « déménagement » pour s'installer au **parc Beurivage**. Ensuite la location des emplacements se fait désormais par tranches de 4m. Enfin, pour des raisons de sécurité, aucun départ des exposants ne sera possible avant 16h. Le bulletin d'inscription est à remplir pour le 12 Juin, dernier délai, et est disponible sur le site de la commune.

13 juillet - Fête Nationale :

Les traditionnels feux d'artifices seront organisés dans la commune de Pin avec notre commune.

Publication des adresses

La commune a obligation de publier sa base d'adresse locale pour le 30 juin 2024 (loi 3DS du 21/02/2022) ; il s'agit de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies et numéroter toutes les maisons et constructions présentes sur la commune. Un inventaire a été effectué et certaines adresses devront être modifiées. Des certificats d'adressage et des nouveaux numéros seront fournis aux habitants concernés. **Cette base d'adresse locale est accessible notamment aux services de secours et pourra ainsi favoriser leurs interventions.**

Mis à jour du PLU

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, Monsieur BONAMOUR du cabinet Natura va réaliser un repérage sur la commune dans le cadre de la réflexion du PLU. Afin de pouvoir illustrer les présentations qui seront réalisées, Monsieur BONAMOUR peut être amené à prendre des photos sur le village. Il est bien entendu doté d'une carte professionnelle que vous pourrez lui demander en cas de besoin.

De nouvelles places « Arrêts minutes » devant le Tabac Presse

Deux nouvelles places « Arrêts minutes », réservées à la clientèle du bureau de tabac, ont été créées, permettant désormais d'éviter les stationnements « sauvages » sur la route.

Un nouvel aménagement à l'espace Beau Rivage !

Au cours de plusieurs week-ends du mois de mars, un abri a été monté sur le terrain de l'Espace Beurivage, afin de donner un endroit abrité aux habitants d'Émagny pour pouvoir passer un moment convivial à l'abri du soleil comme des intempéries. Nous tenons à remercier les bénévoles et les élus pour leur investissement dans l'installation de cette belle structure.



Campagne de trappage des chats en vue de la stérilisation des chats errants

Une convention a été passée avec 30 millions d'amis, qui nous aide à financer une campagne de trappage effectuée sur la commune d'Émagny en vue de l'identification et la stérilisation de chats errants ; la collectivité n'ayant pas vocation à prendre en charge les frais d'identification et de castration des chats domestiques, nous vous demandons de bien vouloir dans les prochaines semaines identifier vos chats, si possible, de façon visible, que, s'il se retrouve pris au piège, nous puissions les libérer immédiatement sans passage par la case vétérinaire, le transport se faisant par des bénévoles dans leurs voitures personnelles.

À l'échelle mondiale, la surpopulation féline est la cause d'un désastre écologique, déséquilibrant les écosystèmes mais est aussi à l'origine d'une misère animale que nous ne pouvons plus ignorer. Il faut savoir qu'un couple de chats peut avoir une descendance de 18 000 à 20 000 individus en seulement 4 ans ! La prolifération des chats doit donc être contrôlée, et cela est le devoir de chaque propriétaire d'un petit félin. La stérilisation reste la meilleure solution pour protéger nos animaux, vivement conseillée, elle peut être prise en charge par une mutuelle pour animaux de compagnie et permet de prévenir certaines pathologies, d'éviter certains troubles comportementaux et de désengorger les refuges.



Nouvel employé communal

Nous souhaitons la bienvenue à Cyril PEQUIGNOT qui vient de rejoindre la commune en tant que nouvel employé communal depuis le lundi 1^{er} avril. Cyril est titulaire dans la filière technique, a déjà une expérience significative acquise dans un emploi de même nature dans une autre commune rurale.

Nouveau distributeur de fruits et légumes bios

Depuis maintenant plus d'un mois, un distributeur de 36 compartiments réfrigérés ou tempérés a été installé place des Tilleuls pour offrir aux habitants d'Émagny un service de proximité supplémentaire. Celui-ci est réapprovisionné tous les jours, pour offrir des produits frais et de qualité. C'est l'entreprise adaptée des Monts de Gy qui assure la production et la distribution des produits directement issus de leurs serres et jardins.

Le conseil municipal a unanimement voté pour cet équipement, en marquant sa solidarité à l'égard d'une entreprise qui accorde une place centrale aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.

Parking de l'école maternelle Paul Cézanne

Pour rappel, il est formellement interdit de stationner devant le bâtiment des pompiers ainsi que dans l'impasse du Champ du Moulin pour rejoindre l'école maternelle d'Émagny.

En effet, un parking est accessible à proximité et permet de laisser un libre accès aux pompiers à leur bâtiment en cas d'intervention.

La rue du Champ du Moulin est, elle, pour rappel, réservée à l'usage unique de ses riverains et n'est pas un lieu de stationnement qui rend dangereux les déplacements des enfants qui passent à pied ainsi que des habitants de l'impasse qui souhaitent sortir de leur domicile.

Il est peut-être utile de rappeler que le stationnement « sauvage » ou l'emprunt de voies en sens interdit constituent des infractions ou délits graves pouvant avoir des conséquences importantes en cas d'accident.



Présentation des bacs de déchets et gêne à la circulation piétonne

À plusieurs reprises la municipalité a communiqué sur la gêne occasionnée par les bacs de tri ou d'ordures ménagères qui encombrent les trottoirs ou autres espaces. Pour mémoire les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et remisés le plus rapidement possible sans excéder 24 h. Malgré ces informations, des problèmes demeurent, engendrant une gêne à la circulation des piétons, des voisins, générant un environnement disgracieux...

Le Conseil Municipal a donc décidé d'adresser une lettre d'avertissement à l'usager irrespectueux dans un premier temps. Si la situation perdure les services municipaux procéderont à la remise du bac concerné. Les frais inhérents à cette prestation (recherche de l'auteur et remisage) seront facturés au contrevenant à hauteur de 30 € par enlèvement.

Informations pratiques

Zoom sur nos associations :

Associations	Contact
A.C.C.A.	03 81 55 05 65 - Jean Pierre PATER
A.A.P.P.M.A	03 84 31 79 08 - Jean-Louis RACE
Atelier Cours de dessin	03 84 31 90 27 - 06 51 38 64 93 - ruedesarts@orange.fr
Club EPGV Gym Volontaire – Pilate – Zumba enfants- Renforcement musculaire	09 53 14 25 90
Club Loisirs Féminins	03 81 60 22 81
Dojo d'Emagny	07 70 10 80 29 - 06 89 93 19 89 - dubois.benoit@gmail.com
Flor'Anim	06 22 03 18 18
Football Club Emagny-Pin	06 86 43 55 67 - van-meerssche@orange.fr
Orchestre d'Harmonie Pin-Emagny	03 81 55 05 11
Yoga	06 33 40 10 65 – Audrey HIRSINGER

Commerces ambulants :

- Le mardi : « La Renardière » (pizzas au feu de bois),
- Le jeudi : « Pique-pique et retouchera » (couture et retouches), Samuel Mougey pour les fruits et légumes et « La Pause fromagère », sont présents chaque semaine.

Vivons ensemble : Un rappel judicieux en cette période de travaux printaniers :

En ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

Les feux restent, quant à eux, strictement interdits, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il est également rappelé que l'entretien des pieds de mur, trottoirs et végétation (haies et arbres) encombrant le domaine public est de la responsabilité de chacun. De très nombreuses haies débordent largement sur l'espace public, et constituent un encombrement incompatible avec la place réservée aux usagers des trottoirs.

Il est demandé instamment aux propriétaires des haies envahissantes de procéder à la taille dans le respect des limites de propriété. Un avis sera diffusé prochainement aux riverains concernés ne procédant pas au rétablissement des limites de propriété. Nous comptons sur le comportement civique et citoyen de chacun pour cette opération de réaligement.

Enfin, face à la persistance de quelques propriétaires de chiens laissant divaguer les compagnons à quatre pattes, dorénavant la verbalisation pour les chiens non attachés sur le domaine public s'appliquera. Il en sera de même pour les déjections oubliées sur les trottoirs, caniveaux ou espaces de jeux et de loisirs. Le ramassage des « cadeaux » de leurs animaux préférés s'impose à tous leurs propriétaires.

Discutons ensemble :

Ouverture du secrétariat : lundi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h. Le mardi de 14h à 19h. Le mercredi de 8h à 11h30. Lors de tout échange via email avec la mairie, merci de préciser vos coordonnées (adresse et/ou téléphone), afin que l'on puisse vous contacter plus aisément si cela s'avère nécessaire et opportun.

Nous vous invitons à télécharger sur votre smartphone dès à présent l'application « Panneau Pocket », afin d'être informé en temps et en heure des informations importantes relatives à la vie de la commune d'Emagny.



Pour suivre en temps réel les informations concernant Emagny, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : www.emagny.fr .

